

(1)

(N^o 260.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 MAI 1853.

LEGS DU SIEUR DEBANDT.

(Pétition du bureau des marguilliers de l'église de Boesinghe, analysée dans la séance du 18 avril 1853.)

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DES PÉTITIONS (1), PAR M. VANDERDONCKT.

MESSIEURS,

Par pétition datée de Boesinghe, le 15 avril 1853, le bureau des marguilliers de cette commune s'adresse à la Chambre, afin d'obtenir la paisible possession d'un legs qui lui a été fait. Un prompt rapport a été demandé sur cette pétition.

Les questions qu'elle soulève se rattachent au système nouveau introduit depuis quelques années en matière de bienfaisance.

Dans le cas actuel, le testateur a légué un immeuble à la fabrique de l'église, à charge de services religieux et d'une distribution annuelle de pains. Le Gouvernement, au lieu d'autoriser ou de refuser l'acceptation du legs, change, de son autorité, les clauses du testament, et veut que la fabrique remette, chaque année, au bureau de bienfaisance, la somme jugée nécessaire pour la distribution de pains aux pauvres.

Lorsque l'établissement institué demande qu'au moins, en ce cas, le bureau de bienfaisance supporte une part proportionnelle des droits de succession, M. le Ministre de la Justice renvoie à son collègue des Finances, lequel éconduit la fabrique de l'église, en lui disant de s'adresser au bureau de bienfaisance, et celui-ci, qui accepte la libéralité que le Gouvernement veut lui faire, refuse de supporter sa part des droits dus au trésor.

(1) La commission était composée de MM. VANDERDONCKT, *président*, DE NAEVER, DE LIEDEKERKE, d'AUTREBANDE, DEVAUX et JACQUES.

Votre commission regrette que le projet de loi, destiné à régler ces questions, projet tant de fois promis, n'ait pas été présenté aux Chambres. Les interprétations, parfois peu équitables, les doutes, les contestations paralysent la bienfaisance privée, nuisent aux intérêts des classes pauvres et constituent un grief sérieux, dont la réparation ne peut plus se faire attendre.

La commission vous propose de renvoyer la requête du conseil de fabrique de Boesinghe à M. le Ministre de la Justice, avec demande d'explications.

Le Président - Rapporteur,

C. VANDERDONCKT.

